

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 2 août 2022, à 18h30
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mme la Conseillère	Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absente :	Madame la Conseillère	Véronique Baril

2022-08-02 - 306

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-08-02 - 307

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-08-02 - 308

Dépôt - Procès-verbal de correction - Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 12 juillet 2022

Attendu l'erreur dans le nom d'un des pompiers à temps partiel assignés à une équipe constatée dans la résolution numéro 2022-07-276 laquelle fait partie intégrante du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 12 juillet 2022;

Attendu l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt par la greffière du procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 12 juillet 2022 afin que la résolution numéro 2022-07-276 soit corrigée, et ce, de façon à ce que le nom Mathieu Charrette apparaissant dans le 1^{er} dispositif de ladite résolution soit remplacé par le nom de Mikaël Bilodeau;

ADOPTÉ

2022-08-02 - 309

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1032
Règlement pourvoyant à des travaux de pavage, bordures et d'éclairage sur le prolongement de la rue Trépanier et décrétant une dépense de 372 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement pourvoyant à des travaux de pavage, bordures et d'éclairage sur le prolongement de la rue Trépanier et décrétant une dépense de 372 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-08-02 - 310

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1033
Règlement pourvoyant à des travaux liés aux égouts pluvial et sanitaire ainsi qu'aux travaux de pavage, bordures et d'éclairage sur la rue Trépanier et décrétant une dépense de 1 050 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement pourvoyant à des travaux liés aux égouts pluvial et sanitaire ainsi qu'aux travaux de pavage, bordures et d'éclairage sur la rue Trépanier et décrétant une dépense de 1 050 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-08-02 - 311

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1034
Règlement autorisant l'acquisition du lot 2 537 677 afin d'en faire un stationnement municipal et les travaux nécessaires au réaménagement et à la réfection de plusieurs stationnements municipaux et décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant l'acquisition du lot 2 537 677 afin d'en faire un stationnement municipal et les travaux nécessaires au réaménagement et à la réfection de plusieurs stationnements municipaux et décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-08-02

Période de questions

2022-08-02 - 312

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ